



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/103
10 avril 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 10 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER
DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Exposé écrit présenté par International Educational Development,
organisation non gouvernementale inscrite sur la Liste

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV).

[7 avril 1997]

Introduction

1. Les pays occidentaux se montrent de plus en plus intolérants à l'égard des réfugiés et des immigrants. Les Etats-Unis d'Amérique ne font pas exception à cette tendance puisqu'au cours des 12 derniers mois, ils ont promulgué deux lois fédérales qui privent gravement les réfugiés et les immigrants de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. La dernière, et la plus draconienne, est la loi de 1996 sur la réforme en matière d'immigration illégale et de responsabilité des immigrants (IIRIRA). En promulguant ces lois, les Etats-Unis ont fait un pas en arrière par rapport à leur politique traditionnelle de protection des réfugiés et d'accueil des immigrants, et sont revenus à l'isolationnisme, au racisme et à la xénophobie. Cette loi est une attaque dirigée contre les réfugiés et les immigrants vulnérables du monde entier.

Exclusion et expulsion expéditives des réfugiés, sans possibilité d'être entendus

2. Depuis le 1er avril 1997, les fonctionnaires de l'immigration des Etats-Unis peuvent, par une procédure sommaire et sans que l'intéressé puisse être entendu, exclure tout réfugié qui cherche à rentrer sur le territoire des Etats-Unis sans document ou en possession de papiers que le fonctionnaire considère être faux (IIRIRA, art. 302). Cette disposition met en péril la vie de nombreux réfugiés qui peuvent avoir été obligés de quitter leur pays sans avoir pu se procurer les pièces d'identité nécessaires pour se déplacer. Les réfugiés cherchant à entrer aux Etats-Unis n'ont la possibilité d'être entendus que s'ils parviennent à convaincre un fonctionnaire de l'immigration qu'ils ont de bonnes raisons de se sentir menacés de persécutions (IIRIRA, art. 302). Ainsi, en vertu de cette législation, les fonctionnaires de l'immigration sont entièrement libres de statuer sur le sort des réfugiés. Ces dispositions sont particulièrement préoccupantes eu égard aux risques d'abus de pouvoir de la part des fonctionnaires de l'immigration, connus pour leurs pratiques discriminatoires et brutales.

3. C'est encore pire si on ne permet pas aux réfugiés d'accéder à un tribunal, car ceux qui fuient des persécutions auront d'autant plus de mal à obtenir le droit d'asile. En outre, les réfugiés trouvés sans papiers peuvent être sommairement expulsés vers leur pays d'origine sans avoir eu la possibilité d'être entendus, à moins qu'ils puissent prouver qu'ils sont entrés légalement sur le territoire des Etats-Unis ou qu'ils y ont résidé pendant deux ans ou plus.

4. Ces dispositions font courir aux réfugiés un grave risque de rapatriement vers des pays où leur vie serait en danger ou leur liberté menacée; en outre, elles sont contraires au droit international. Comme la loi IIRIRA contient des dispositions déniaient, dans certains cas, le droit de recours, un pourcentage important de réfugiés se voient refuser la possibilité d'introduire un recours effectif pour atteinte à leurs droits de réfugiés.

Séparation familiale

5. Selon la loi sur l'immigration actuellement en vigueur, les épouses et les enfants des résidents en situation régulière sont subordonnés à un système de quotas des visas qui limite le nombre de visas pouvant être délivrés chaque année à destination d'un pays donné. Compte tenu du nombre élevé d'immigrants

venus du Mexique, des Philippines et de l'Inde, les membres de leur famille qui résident dans ces pays doivent attendre quatre ans ou plus pour obtenir un visa et rejoindre les parents leur tenant lieu de répondants. De ce fait, les membres de famille entrent souvent illégalement aux Etats-Unis, n'en pouvant plus d'attendre d'être à nouveau réunis avec leur épouse ou leur parent ayant statut de résident légal.

6. Depuis le 1er avril 1997, nombre de membres de famille résidant illégalement sur le territoire des Etats-Unis sont menacés d'expulsion expéditive. Une fois sous le coup d'un arrêté d'expulsion, l'intéressé est interdit d'immigration pendant cinq ans. Tout membre de famille frappé d'un arrêté d'expulsion plus d'une fois est interdit d'immigration pendant 20 ans (IIRIRA, art. 301). Ces dispositions auront pour conséquence de séparer de nombreux résidents légaux des membres de leur famille candidats à l'immigration et de provoquer l'éclatement de l'unité familiale.

7. En outre, de nombreux membres de famille résidant illégalement aux Etats-Unis depuis 180 jours ou plus peuvent être interdits d'immigration pendant trois ans. Ceux qui ont résidé illégalement aux Etats-Unis pendant un an au plus et qui repartent peuvent être interdits d'immigration pendant 10 ans (IIRIRA, art. 301). Là encore, ces dispositions entraîneront une séparation familiale pour de nombreux candidats à l'immigration.

8. Par ailleurs, les membres de famille se verront refuser le visa s'ils n'ont pas obtenu une déclaration sous serment de prise en charge par un répondant qui peut attester un niveau de revenu supérieur de 125 % au seuil de pauvreté fédéral (IIRIRA, art. 551). Cette disposition est discriminatoire vis-à-vis des résidents légaux capables d'assurer leur propre subsistance et celle de leur famille, mais qui n'ont pas un gros revenu.

9. Les résidents légaux sont également passibles d'expulsion sans aucun recours légal s'ils sont condamnés pour des délits de turpitude morale ou des délits qualifiés, ainsi que les définit la loi sur l'immigration, qu'il s'agisse d'un délit de recel ou d'une tentative de faire entrer illégalement un membre de famille. Exemple : un résident légal ayant immigré alors qu'il était enfant et ayant vécu aux Etats-Unis pendant plus de 35 ans sera expulsé s'il est condamné pour avoir tenté de faire rentrer son frère illégalement sur le territoire des Etats-Unis (IIRIRA, art. 321). Alors que les Etats-Unis ont toujours eu une politique consistant à expulser les résidents légaux ayant commis des crimes graves, cette loi de "tolérance zéro" infligera de terribles épreuves non seulement au résident légal qui est expulsé, mais aussi aux épouses, aux enfants et aux parents de citoyenneté américaine qui resteront derrière. Il en résultera une séparation permanente des familles.

Conclusion

10. Nous appelons la Commission, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et les autres organisations humanitaires à condamner cette tendance des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux à légiférer contre les réfugiés et les immigrants, et à exiger que les Etats-Unis abolissent les articles incriminés de l'IIRIRA et de la législation connexe, qui sont une atteinte aux normes internationales admises pour les réfugiés.
